

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 14 décembre 2022

Convocation du : 02/12/2022

Le quatorze décembre deux mille vingt deux à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, L AMAURY, V LAGARDERE et E DUFORG

EXCUSES : C. EBERHARDT et S BONNIN

PROCURATION : Christian EBERHARDT à Eric DUFORG

INVITES : Alain et Zabou PARISOT (Auberge)

SECRETAIRE : Angela BALSAMELLI

## ORDRE DU JOUR :

- Aménagement de l'auberge

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10, en présence des gérants de l'auberge.

Il excuse Christian EBERHARDT et donne lecture de son courrier. Puis rappelle le but de la réunion : le conseil municipal le 29 novembre dernier a donné un avis négatif pour la pose d'un carport car de nombreuses questions concernant le droit, la sécurité, la responsabilité de la mairie ne sont pas claires.

Le bail signé le 1/03/2020 concerne uniquement l'auberge et le garage. Sachant que la volonté des élus n'est pas de nuire au bon fonctionnement de notre auberge mais de la faire évoluer en toute légalité, une solution est à trouver.

Concernant l'occupation du domaine public il est nécessaire de valider une occupation temporaire du domaine public (AOT) avec un avenant au bail qui précisera les limites accordées à l'auberge pour étendre son activité.

Le débat est ouvert chacun pouvant intervenir en respectant la discipline de prise de parole.

Le gérant Alain PARISOT explique la situation actuelle : il souhaite installer un carport pour abriter le brasero. Il a demandé d'abord l'avis des pompiers puis a soumis au conseil municipal sa demande.

Eric DUFORG, 1er adjoint, souligne que les élus sont souvent mis devant le fait accompli exemple le carport est acheté avant de demander l'avis du conseil, comme les toiles coupe-vent tendues ou la caravane qui depuis 1 an et demi doit être enlevée.

Le village a obtenu le prix de l'aménagement paysager du conseil départemental et les élus veillent à conserver cette éthique. Actuellement ce n'est pas le cas à l'auberge.

De plus Il rappelle les efforts réalisés par la mairie pour conserver l'auberge : gratuité du loyer pendant un an suite au COVID, financement d'une pompe à chaleur, prêt de la salle des fêtes etc

Alain PARISOT remercie les élus pour les efforts réalisés. Reconnaît arrivant de la MEUSE, ne pas avoir la même culture, ne connaissait pas les règles de gestion du domaine public. Le carport il le possédait avant sa venue à CAZALIS. Il est prêt à améliorer l'environnement si son chiffre d'affaires le permet.

Eric DUFOURG pense que le fait d'améliorer l'esthétique augmentera le nombre de clients.

Angela BALSAMELLI ne s'explique pas cette animosité envers l'auberge, que les personnes qui critiquent n'ont jamais fréquenté l'auberge et que celle-ci est un lieu indispensable à la vie du village.

Loïc AMAURY considère que l'auberge rend service au village, il est important pour lui de la sauver et de faciliter son intégration.

Pour embellir l'auberge, à la place du carport, les élus proposent l'aménagement d'une terrasse financée par le budget municipal si le budget le permet, de rédiger une AOT, de faire rédiger des devis. Toutefois dans l'attente des travaux il faut trouver un fonctionnement adapté pour le brasero.

Le sujet largement débattu Monsieur le Maire propose :

- la caravane doit être enlevée rapidement un échéancier sera établi lors du prochain conseil municipal,
- La proposition d'aménagement validée des devis seront demandés et l'intervention d'un architecte si nécessaire.
- Au niveau sécurité se renseigner pour la pose du brasero sur la terrasse,
- Définir ensemble les limites du terrain nécessaire, puis rédiger l'AOT et un avenant au bail.

**Vote : accord unanime 7 voix + AUBERGE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 14 décembre 2022

Convocation du : 02/12/2022

Le quatorze décembre deux mille vingt deux à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, L AMAURY, V LAGARDERE et E DUFORG

EXCUSES : C. EBERHARDT et S BONNIN

PROCURATION : Christian EBERHARDT à Eric DUFORG

INVITES : Alain et Zabou PARISOT (Auberge)

SECRETAIRE : Angela BALSAMELLI

## ORDRE DU JOUR :

- Aménagement de l'auberge

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10, en présence des gérants de l'auberge.

Il excuse Christian EBERHARDT et donne lecture de son courrier. Puis rappelle le but de la réunion : le conseil municipal le 29 novembre dernier a donné un avis négatif pour la pose d'un carport car de nombreuses questions concernant le droit, la sécurité, la responsabilité de la mairie ne sont pas claires.

Le bail signé le 1/03/2020 concerne uniquement l'auberge et le garage. Sachant que la volonté des élus n'est pas de nuire au bon fonctionnement de notre auberge mais de la faire évoluer en toute légalité, une solution est à trouver.

Concernant l'occupation du domaine public il est nécessaire de valider une occupation temporaire du domaine public (AOT) avec un avenant au bail qui précisera les limites accordées à l'auberge pour étendre son activité.

Le débat est ouvert chacun pouvant intervenir en respectant la discipline de prise de parole.

Le gérant Alain PARISOT explique la situation actuelle : il souhaite installer un carport pour abriter le brasero. Il a demandé d'abord l'avis des pompiers puis a soumis au conseil municipal sa demande.

Eric DUFORG, 1er adjoint, souligne que les élus sont souvent mis devant le fait accompli exemple le carport est acheté avant de demander l'avis du conseil, comme les toiles coupe-vent tendues ou la caravane qui depuis 1 an et demi doit être enlevée.

Le village a obtenu le prix de l'aménagement paysager du conseil départemental et les élus veillent à conserver cette éthique. Actuellement ce n'est pas le cas à l'auberge.

De plus Il rappelle les efforts réalisés par la mairie pour conserver l'auberge : gratuité du loyer pendant un an suite au COVID, financement d'une pompe à chaleur, prêt de la salle des fêtes etc

Alain PARISOT remercie les élus pour les efforts réalisés. Reconnaît arrivant de la MEUSE, ne pas avoir la même culture, ne connaissait pas les règles de gestion du domaine public. Le carport il le possédait avant sa venue à CAZALIS. Il est prêt à améliorer l'environnement si son chiffre d'affaires le permet.

Eric DUFOURG pense que le fait d'améliorer l'esthétique augmentera le nombre de clients.

Angela BALSAMELLI ne s'explique pas cette animosité envers l'auberge, que les personnes qui critiquent n'ont jamais fréquenté l'auberge et que celle-ci est un lieu indispensable à la vie du village.

Loïc AMAURY considère que l'auberge rend service au village, il est important pour lui de la sauver et de faciliter son intégration.

Pour embellir l'auberge, à la place du carport, les élus proposent l'aménagement d'une terrasse financée par le budget municipal si le budget le permet, de rédiger une AOT, de faire rédiger des devis. Toutefois dans l'attente des travaux il faut trouver un fonctionnement adapté pour le brasero.

Le sujet largement débattu Monsieur le Maire propose :

- la caravane doit être enlevée rapidement un échéancier sera établi lors du prochain conseil municipal,
- La proposition d'aménagement validée des devis seront demandés et l'intervention d'un architecte si nécessaire.
- Au niveau sécurité se renseigner pour la pose du brasero sur la terrasse,
- Définir ensemble les limites du terrain nécessaire, puis rédiger l'AOT et un avenant au bail.

**Vote : accord unanime 7 voix + AUBERGE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.